

Pour faire suite à l'article de Christian Charlet sur **Les passionnantes monnaies seigneuriales françaises, Quelques suggestions pour en faciliter la collection**, publié dans la Vente sur Offres *iNumis* 30 du 13 octobre 2015, et **Les monnaies des principautés et des seigneuries souveraines des XVI^e et XVII^e s. I : Territoires enclavés ou dépendants**, publié dans la Vente sur Offres *iNumis* 32 du 8 mars 2016, nous publions la deuxième partie de cet article. Nous remercions chaleureusement Christian Charlet qui sait toujours allier synthèse et pédagogie afin de faire partager à nos fidèles clients et lecteurs son érudition numismatique.

Les monnaies des principautés et des seigneuries souveraines des XVI^e et XVII^e s.

II : Territoires frontaliers

Quelques suggestions pour aider à les collectionner.

• **RAPPEL** : La bibliographie générale indiquée à propos des passionnantes monnaies seigneuriales (*iNumis* 30) reste valable pour la présente étude.

• **LES PRINCIPAUTÉS ET TERRES SOUVERAINES DES ARDENNES**

Riveraines de la France, des Pays-Bas espagnols et de l'évêché de Liège, proches de l'Empire et du Duché de Lorraine, ces souverainetés imitent sans vergogne les espèces de ces pays qui circulent le plus commodément.

Référence : J.-R. DE MEY, *Les monnaies ardennaises* (1985) et *Les monnaies ardennaises* par l'Association Numismatique Ardennaise (vers 1990), synthèse des études d'Henri DESCHARMES sur Sedan, Charleville et Château-Regnault, Nouvelle Revue de Champagne et de Brie (1931-1933) et Dieudonné, *Manuel*, tome IV.

1) Les monnaies de la principauté souveraine de Sedan

Le 11 septembre 1577, une ordonnance du Prince Guillaume-Robert de la Marck, prise par sa mère régente Françoise de Bourbon, affirme le droit de monnayage des princes de Sedan. Guillaume-Robert puis sa sœur Charlotte de la Marck, puis le mari de celle-ci Henri de la Tour d'Auvergne dit «le maréchal de Bouillon», puis le fils de ce dernier Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, battirent monnaie de façon constante jusqu'en 1643. Ces princes de Sedan portaient le titre de «Duc de Bouillon» bien qu'ayant dû céder ce territoire aux évêques de Liège.

Après la conjuration de Cinq-mars où il était mêlé, Frédéric-Maurice, frère aîné du maréchal de Turénne, dut céder sa principauté à Louis XIII en 1642, cession devenant définitive en 1651.

Références : Christian CHARLET et Alain TISSIÈRE, *Le monnayage des princes souverains de Sedan (1577-1643)*, dans *Les trésors de la principauté de Sedan*, 1992, catalogue de l'exposition du 350^e anniversaire du rattachement de Sedan à la France. Y ajouter les articles des mêmes auteurs dans les *Cahiers Numismatiques* (1989-1996) et les *Annales sedanaises*.

2) Les monnaies du duché souverain de Bouillon

Enlevé par Louis XIV aux évêques de Liège, ce duché fut attribué par la paix de Nimègue (1678-1679) à Godefroid-Maurice de la Tour d'Auvergne, fils de Frédéric-Maurice. Ce prince battit monnaie dans les années 1680. Le duché fut rattaché à la France en 1790 et perdu en 1815.

Références : Jean-Pierre GARNIER (*Revue Numismatique* 1990), le même avec C. Charlet (*BSFN* 1989) ; Arnaud CLAIRAND, Dominique HOLLARD et Alain TISSIÈRE (*BSFN* 1995).

3) Les monnaies de la principauté souveraine d'Arches-Charleville

Le 6 mai 1606, de retour de Sedan, où il avait commandé l'armée de Henri IV afin de briser la rébellion du prince de Sedan, le prince Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers et duc de Rethel, annonce la création d'une ville nouvelle dans sa principauté souveraine d'Arches-sur-Meuse. Le 23 avril 1608, il lui donne le nom de Charleville.

Le 22 septembre 1607, Charles de Gonzague confie la direction de sa Monnaie à Didier Briot, assisté de son fils le célèbre Nicolas Briot. Celle-ci fonctionnera jusqu'à sa mort en 1637 puis sous son petit-fils et successeur Charles II jusqu'en 1656. Ces deux princes imitent les monnaies françaises, des Pays-Bas, de l'Empire, de la Lorraine ducale et même des Provinces-Unies.

Références : Pour le moment DE MEY, DESCHARMES et synthèse ANA. Le catalogue complet et détaillé des monnaies de cette principauté à partir des collections du Cabinet des Médailles (BnF) et du Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières est en cours d'établissement par C. CHARLET et J.-Y. KIND. Voir leurs communications, avec R. WACK et R. PROT, dans les *BSFN* (1989-2015).

4) La principauté souveraine de Château-Regnault (aujourd'hui Bogny-sur Meuse)

Démembrement de la principauté d'Arches entre les deux sœurs Henriette de Clèves et Catherine de Clèves en 1563-1564. En 1575, le mari de cette dernière, le duc de Guise Henri dit «le Balafré» y affirme le droit de monnayage. Celui-ci toutefois n'est exercé que par sa fille (1^{er} bail en 1610) Louise-Marguerite de Lorraine épouse du prince de Conty qui décède en 1614. La princesse se sert de son nom, car il était prince du sang (famille de Bourbon-Condé) pour éviter les décries de ses monnaies et les poursuites consécutives, un mort étant hors d'atteinte. Seules les monnaies aux millésimes 1613 et 1614 furent frappées par le couple, toutes les monnaies sans date étant des fabrications de la seule princesse (corriger POEY d'AVANT et BOUDEAU notamment). Comme son cousin germain de Charleville, la Princesse de Conty imita toutes sortes d'espèces des pays voisins.

Références : Communications et articles de J. DIEL, C. CHARLET, Alain TISSIÈRE, J.-Y. KIND, R. WACK et M. DHENIN dans le *BSFN* (1989-2015) et les *Cahiers Numismatiques* (1989-2015). Catalogue en cours d'établissement par C. CHARLET et J.-Y. KIND. En attendant utiliser DE MEY, DESCHARMES et la synthèse ANA.

5) Les monnaies de la seigneurie souveraine de Chassepierre-Cugnon

Possession au XVII^e siècle, de la famille Löwenstein-Wertheim-Rochefort, ce territoire se trouve aujourd'hui en Belgique, le long de la rivière Semoy (Semois pour les Belges), près de Bouillon. Outre quelques rares monnaies d'argent (thalers, escalins imités des Pays-Bas) émises dans les années 1620, les seigneurs de Cugnon Jean-Théodoric (ou Thierry) et Ferdinand-Charles de Löwenstein frappèrent surtout des doubles tournois de cuivre dans les années 1630 et des deniers tournois dans les années 1650. Ces pièces furent décriées en France, en 1636-1637 et 1653-1654.

Références : DE MEY 1985 ; C. CHARLET (*BSFN* 1989) ; R. WEILLER, *Les monnaies luxembourgeoises*, 1977 ; P. CLEROT, *Les monnaies de Cugnon, Annuaire de la SFN*, 1877-1881.

6) Les monnaies de la seigneurie des Hayons

Proche de Bouillon et de Chassepierre-Cugnon, sur la Semoy, dans la Belgique actuelle. Son seigneur, Lambert de Duras, y frappa quelques rarissimes patagons d'argent, imités de ceux des Pays-bas, dans la première moitié du XVII^e siècle. Référence : J.-R. de MEY (1985).

NB : Pour les 6 territoires ardennais évoqués ci-dessus, on évitera de recourir à POEY d'AVANT, nettement insuffisant et entâché de nombreuses erreurs. On utilisera systématiquement DE MEY et DESCHARMES, les études de la *Revue Numismatique* et de la *Revue Belge de Numismatique* (notamment pour Château-Regnault et pour Charleville) ainsi que les travaux publiés dans le *BSFN* et les *Cahiers Numismatiques* depuis 1989. On se reportera également à l'exceptionnelle collection Alain TISSIÈRE vendue en 2002 par CGB.fr (Vente sur Offres MONNAIES XVII).

• LES PRINCIPAUTÉS ET TERRES SOUVERAINES LORRAINES (AUTRES QUE LE DUCHÉ)

Référence recommandée : D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Évêchés* (2002).

1) Les évêchés impériaux de Metz et de Verdun

En 1552, le Roi de France s'empare de Metz et en 1559 les traités du Cateau-en-Cambrésis reconnaissent à Henri II des droits de «Vicaire d'Empire» sur ces évêchés ; ces derniers toutefois ne seront rattachés à la France que par les traités de Westphalie en 1648. Jaloux de leur indépendance, les princes-évêques de Metz reprennent la frappe monétaire à Metz, atelier de Vic-sur-Seille, dès les années 1550 : cardinaux de Lenoncourt et de Lorraine. Le dernier évêque de Metz à battre monnaie est Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV : 1624 est le dernier millésime connu.

À Verdun, les princes-évêques Erric de Lorraine-Vaudémont et son neveu Charles de Lorraine-Chaligny reprennent la fabrication monétaire au début du XVII^e siècle (ateliers de Dieulouard et de Mangiennes). Elle cesse en 1622. Dans les deux cas, les espèces de ces prélats sont imitées de celles du duché de Lorraine.

Références : P. Charles Robert, *Monnaies et jetons des évêques de Verdun* (1885), *Monnaies, médailles et jetons des évêques de Metz* (1890) ; Félix LIENARD, *Monographie de la numismatique Verdunoise* (1889) ; E. WENDLING (1979), voir ville de Metz ; C. CHARLET, *Cahiers numismatiques*, 1987.

2) La ville impériale libre de Metz

Jouissant du privilège de battre monnaie accordé par l'Empereur, la ville de Metz bat monnaie jusqu'en 1662 malgré son rattachement à la France par les traités de Westphalie en 1648. À cet atelier municipal alors fermé est substitué en 1690 un atelier royal.

Référence : E. WENDLING, *Atlas des monnaies de Lorraine (Moselle)*, 1979.

3) L'abbaye de Gorze (proche de Metz)

Fils naturel du duc de Lorraine Charles III, l'abbé de Gorze Charles de Lorraine-Rémoncourt bat monnaie par intermittence entre 1608 et 1640. Son monnayage, imité de celui de la Lorraine ducale, est rarissime ; il fut décrié à Metz en 1631. Gorze fut rattaché à la France en 1661.

Références : P. Charles ROBERT, *Monnaie de Gorze sous Charles de Rémoncourt etc.*, 1870 ; C. CHARLET et J.-Y. KIND, *BSFN* 2015 (double pistole).

4) La principauté de Phalsbourg et Lixheim

Données à la princesse Henriette de Lorraine-Vaudémont et à son mari, Louis de Lorraine, baron d'Anceville, fils naturel du cardinal de Guise, en 1621 et 1623, les seigneuries de Phalsbourg et de Lixheim sont réunies et érigées en principauté, avec droit de battre monnaie, le 12 février 1629 par l'Empereur pour récompenser le prince, un de ses meilleurs généraux. Après la mort de ce dernier fin 1631, la princesse ouvre en 1632 un atelier monétaire à Lixheim où elle imite en 1633-1634 des espèces françaises, lorraines, impériales et des Pays-Bas. L'occupation de la Lorraine par la France met fin à son monnayage.

Références : A de BARTHÉLEMY, *Revue Numismatique*, 1846, R. WACK et C. CHARLET, *BSFN* 2013 ; catalogue en cours d'établissement par les mêmes avec J.-Y. KIND, *RN* 2016, à paraître.

5) La principauté ou comté de Salm

Bénéficiant d'un privilège impérial, les princes de Salm battaient monnaie à Badonviller. Outre les monnaies de l'ancien duc de Lorraine François II, père de Charles IV et d'Henriette de Phalsbourg et Lixheim ci-dessus, on connaît des monnaies des rhingraves Philippe-Othon et Léopold-Philippe. Les espèces sont imitées de celles du duché de Lorraine : elles sont toutes rares, à l'exception des testons de François II. Référence : J. CHAUTARD, *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine*, 1872 (réédition 1977).

6) La principauté ou seigneurie de Fenestrang (Vinstingen)

Proche de Phalsbourg et Lixheim, elle est connue par les rares émissions monétaires de Diane de Dommartin (vers 1618) et de Geneviève d'Urfé (1635).

Référence : *Revue Numismatique* (P.V.), 1916 et 1917.

• TROIS AUTRES TERRITOIRES

1) La ville impériale libre de Besançon

Elle reçoit de Charles Quint le privilège de battre monnaie à condition d'y inscrire son nom et son effigie. La ville respecte scrupuleusement cette obligation et frappe au type de Charles-Quint immobilisé jusqu'à son rattachement à la France par les traités de Nimègue en 1678-1679.

Référence : G. CARVAHLO, A. CLAIRAND et J.Y. KIND, *L'atelier municipal de Besançon (1534-1676)*, 1999.

2) Le comté puis principauté de Montbéliard (Maison de Wurtemberg)

Possession de la maison de Wurtemberg, ce territoire sera rattaché à la France à la Révolution. Le Monnayage, qui y débute en 1585, est pendant plusieurs décennies de type allemand jusqu'à la fabrication, de 1710 à 1717, de liards de cuivre imités de Louis XIV (décri en mai 1711).

Référence : J.-M. DEBARD, *Les monnaies de la principauté de Montbéliard du XVI^e au XVIII^e s.*, 1980.

3) La seigneurie de Vauvillers en Franche-Comté au XVI^e siècle

Situé au nord de la Franche-Comté, aux confins du département des Vosges, ce territoire est connu par le monnayage de son seigneur Nicolas du Châtelet (1525-1562). Ces monnaies furent décriées à Dole en 1553, en France en 1553 et 1556.

Référence : P. FEUGIER, *Les monnaies de Vauvillers*, 1996.